



Nicolas FANTAUZZI
Notaire Associé

Résidence Casa Vecchia
Boîte Postale 85
20260 CALVI

Téléphone : 04.95.65.02.20

Télécopie : 04.95.65.25.39

E-mail : nicolas.fantauzzi@notaires.fr

RIB : 40031 00001 0000168145R Clé 47

COMMUNE DE OLMI-CAPPELLA

SELARL Nicolas FANTAUZZI, titulaire d'un Office Notarial à CALVI, Résidence Casa Vecchia -

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Suivant acte authentique reçu sous le Sceau de l'Etat par Maître Emilie PLASSE Notaire au sein de la Société d'exercice libéral à responsabilité limitée dénommée « SELARL Nicolas FANTAUZZI, notaire », titulaire d'un Office Notarial à CALVI, Résidence Casa Vecchia - BP 85, le 19 Avril 2019

Monsieur Pierre Paul André **LEONI**, en son vivant retraité, époux de Madame Angèle Micheline **DANIELI**, demeurant à BELGODERE (20226) Le village Le village, né à BELGODERE (20226), le 28 septembre 1911. **Décédé à MARSEILLE (13000) (FRANCE), le 25 septembre 1990**

A été déclaré propriétaire et depuis lors ses héritiers en application des articles 2261 et 2272 du Code Civil, pour en avoir eu la possession depuis plus de 30 ans des biens ci-après désignés

- Désignation des Biens :

Sur la Commune de OLMI-CAPPELLA (HAUTE-CORSE) 20259, en divers lieux dits, diverses parcelles de terre Cadastré :

Cadastré :

Section	N°	Lieudit	Surface
B	146	Aja Scoperta	00 ha 47 a 70 ca
B	147	Aja Scoperta	02 ha 41 a 90 ca
B	165	Maginili	01 ha 32 a 58 ca
B	219	Ciottolaja	02 ha 68 a 20 ca
B	223	Ciottolaja	00 ha 95 a 93 ca
B	242	Campalbero	00 ha 25 a 75 ca
B	243	Campalbero	00 ha 83 a 00 ca
B	268	Frascule	04 ha 77 a 18 ca
B	269	Frascule	05 ha 80 a 43 ca
B	272	Maltiola	00 ha 92 a 50 ca
B	54	Capo Al Guido	00 ha 14 a 10 ca
B	55	Capo Al Guido	00 ha 18 a 80 ca
B	56	Capo Al Guido	00 ha 49 a 98 ca
B	65	Maltiola	00 ha 01 a 75 ca
B	66	Maltiola	00 ha 45 a 32 ca
B	74	Maltiola	00 ha 00 a 41 ca
B	77	Capanaccio	00 ha 00 a 50 ca
B	78	Capanaccio	05 ha 66 a 40 ca
B	86	Lumina	00 ha 51 a 70 ca
C	107	Maginili	01 ha 79 a 14 ca
C	184	Lucheria	01 ha 48 a 95 ca
C	245	Capitello	00 ha 35 a 68 ca

Un chèque de banque est obligatoire pour tout paiement égal ou supérieur à 75.000 € et tout paiement en provenance de l'étranger doit être effectué par virement.

Société Civile Professionnelle Titulaire d'un Office Notarial

Membre d'une association Agréée – Le règlement des honoraires par chèque est accepté.

C	76	Colombo	00 ha 70 a 06 ca
C	77	Pancone	01 ha 09 a 13 ca
E	534	Acquilacce	00 ha 00 a 48 ca

Total surface : 33 ha 37 a 57 ca

Bien non délimité

Il est précisé que la parcelle ci-dessus identifiée au cadastre C n°76 est un bien non délimité d'une contenance de trente-cinq ares trois centiares (00ha 35a 03ca)

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession , sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse mail de l'étude : nicolas.fantauzzi@notaires.fr

Pour avis Me Emilie PLASSE